



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3325

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Convention de partenariat entre la Région Hauts de France et la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec le consortium - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3325**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Convention de partenariat entre la Région Hauts de France et la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec le consortium - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2018-2684 du 16 mars 2018, le Conseil a approuvé la candidature de la Métropole à l'appel à projets européen UIA ainsi que le futur accord de consortium à organiser avec tous les partenaires, accord dont la Métropole serait responsable.

Le projet de la Métropole a été sélectionné et bénéficie, à ce titre, d'une contribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 4 999 319 € soit un taux de co-financement unique de 80 % pour l'ensemble des actions, sur une durée de 3 ans.

Le présent rapport a pour objet de proposer d'approuver les conventions, entre d'une part, la Région Haut de France, autorité de gestion mandatée de l'UIA et la Métropole, et d'autre part entre la Métropole et les membres du consortium en vue de la mise en œuvre du projet Home silk road à Villeurbanne.

II - Rappel du projet

Le projet est porté par un consortium local, piloté par la Métropole avec la Ville de Villeurbanne, Est Métropole habitat (EMH), le Centre culturel œcuménique (CCO) et l'association Alynea.

Le projet proposé, Home silk road - L'Autre Soie, se réalise sur le site de l'ancien institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dont l'État est aujourd'hui propriétaire, dans le secteur dit des "Brosses nord" sur le périmètre du projet du Carré de Soie. Il vise à favoriser l'accès au logement des populations fragiles en développant la solidarité urbaine et la communication comme moyens de redonner une place à ces populations dans l'espace public.

Trois thématiques principales sont traitées dans le cadre de ce projet :

- la promotion de solutions fondées sur les personnes,
- l'apport de bénéfices économiques (pour les habitants, le territoire, l'exploitation des bâtiments),
- la limitation des déchets.

Le projet propose une approche innovante pour revitaliser une ancienne friche urbaine (IUFM) en y implantant une offre multisectorielle (habitat, culture et économie sociale et solidaire) :

- rénover un bâtiment phare de l'histoire locale de l'industrie de la soie pour accueillir en 2023 des logements à destination de groupes vulnérables (familles monoparentales, étudiants, migrants, etc.) et des services promouvant le pouvoir d'agir des personnes (incubateur associatif, tiers lieux),

- créer une forme innovante de logement temporaire permettant d'accueillir dès la phase travaux une trentaine de familles sur le site. Les habitants vulnérables accueillis bénéficieront d'un accompagnement spécifique permettant de s'intégrer dans leurs logements et le quartier. Ils bénéficieront des opportunités d'emploi du chantier, notamment, en gérant un restaurant solidaire mobile,
- développer un chantier créateur de valeur positive en intensifiant la concertation avec les riverains et usagers pour intégrer le projet dans son environnement. Ceci passe aussi par la valorisation des ressources humaines et physiques du site via la création d'activités économiques et culturelles centrées sur les potentialités des habitants et le renouvellement du site sur lui-même grâce à la réutilisation des matériaux de construction.

Le projet UIA couvre la période 2019-2021.

III - Le financement du projet et des actions

Ce projet dont le coût global s'élève à 6 249 148 € a été retenu par la Commission européenne. L'aide accordée à la Métropole a fait l'objet d'une décision de financement, notifiée le 4 octobre 2018, pour un montant de 4 999 319 €.

Les financements se répartissent comme suit :

Partenaires	Dépense totale (en €)	Subvention FEDER (en €)	Part restante porteur de projet (en € TTC)
Métropole de Lyon	475 100	380 080	95 020
Est Métropole habitat (EMH)	4 332 874	3 496 299	836 575
Centre culturel œcuménique (CCO)	799 543	609 634	189 909
Alynea	537 031	429 625	107 406
Ville de Villeurbanne	104 600	83 680	20 920
Total	6 249 148	4 999 319	1 249 830

Conformément à l'exigence de la Commission européenne, la Métropole, en tant que porteur de projet, est responsable du consortium constitué. De ce fait, elle est compétente pour signer la convention avec la Région Haut de France et pour procéder au reversement de la part de cette aide affectée aux partenaires concernés impliqués dans le financement du projet selon l'échéancier suivant :

Années	Dépenses (en €) (reversement aux membres du consortium)	Recettes totales (en €)
2019	2 309 619	2 499 659
2020	0	0
2021	1 385 772	1 499 796
2022	923 848	999 864
Total	4 619 239	4 999 319

Dans le cadre de ce projet, la Métropole bénéficie d'une subvention de 380 080 € sur une dépense totale de 475 100 € sur 3 ans sur les axes suivants :

- pour le pilotage du dispositif, un poste de chef de projet sur 3 ans assurant la coordination avec les directions concernées, la gestion du partenariat et la communication, appuyé par un poste à temps partiel de gestionnaire administratif et financier,
- à partir de 2020, un poste de chef de projet en charge de l'insertion professionnelle à la Maison de la Métropole de Villeurbanne, pour une durée d'un an.

La demande d'autorisation de programme à inscrire au budget principal pour mener à bien cette action avec l'ensemble des partenaires du consortium s'élève sur la période 2019-2022 à :

- 4 619 239 € en dépenses à reverser aux membres du consortium,
- 4 999 319 € en recettes dont 380 080 € pour le pilotage par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le paragraphe III - **Le financement du projet et des actions** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Les financements se répartissent comme suit :

Partenaires	Dépense totale	Subvention FEDER	Part restante porteur de projet en €TTC
Est Métropole Habitat	4 301 461 €	3 441 169 €	860 292 €
Centre Culturel Œcuménique	799 956 €	639 965 €	159 991 €
Alynea	568 031 €	454 425 €	113 606 €

au lieu de :

"Les financements se répartissent comme suit :

Partenaires	Dépense totale	Subvention FEDER	Part restante porteur de projet en €TTC
Est Métropole Habitat	4 332 874 €	3 496 299 €	836 575 €
Centre Culturel Œcuménique	799 543 €	609 634 €	189 909 €
Alynea	537 031 €	429 625 €	107 406 €

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - les conventions à passer entre :

- la Métropole et la Région Hauts de France, autorité de gestion mandatée de l'UIA,
- la Métropole et les membres du consortium en vue de la mise en œuvre du projet Home silk road à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions de partenariat,

b) - solliciter auprès de la Région Hauts de France la subvention FEDER inhérente au projet Home silk road,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social pour un montant total maximum de 4 619 239 € en dépenses d'investissement et d'un montant de 4 999 319 € en recettes d'investissement à la charge du budget principal, répartis suivant l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses :

- . 2 309 619 € en 2019,
- . 1 385 772 € en 2021,
- . 923 848 € en 2022 ;

- en recettes :

- . 2 499 659 € en 2019,
- . 1 499 796 € en 2021,
- . 999 864 € en 2022,

sur l'opération n° 0P14O5652 du projet européen UIA - L'Autre Soie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.